



Edition 2022

COURRIER de LIAISON

Sommaire

NOUVEAU	L' ECF : LA NOUVELLE CERTIFICATION FISCALE	Page 2
	COMMUNIQUER AVEC L'ANGAK	Page 2
	TARIFS COTISATIONS 2022	Page 3
NOUVEAU	NOUVELLES OFFRES COMPTABLES, JURIDIQUES, SOCIALES	Page 4
	NOTRE SITE	Page 7
	FORMATIONS ET WEBINAIRES	Page 8
	MISE A JOUR COORDONNEES	Page 8
	NOS PUBLICATIONS	Page 9
	LA PERIODE FISCALE	Page 10
	 angak compta	
	LOGICIEL DE COMPTABILITE AUTOMATISEE	Page 12

RETROUVEZ-NOUS SUR INSTAGRAM



angak_officiel

Le Conseil d'Administration
et le personnel de l'ANGAK
vous présentent leurs
meilleurs vœux pour 2022

ASSOCIATION NATIONALE DE GESTION AGREEE DE PROFESSIONS DE SANTE

Siège Social 8 rue de Périole - BP 85817 - 31505 TOULOUSE cedex

☎ 05 61 99 52 10 -- info@angak.com

ECF : Examen de Conformité Fiscale

Vous êtes nombreux à vouloir en savoir plus sur cette nouvelle mission : il s'agit de la **nouvelle certification fiscale** que l'ANGAK va intégrer à ses services et qui sécurise votre déclaration fiscale.



Vous pourrez souscrire à cet audit dont la réalisation ne nécessite pas l'envoi de pièces justificatives puisqu'il s'agit à l'aide du **FEC** (fichier des écritures comptables) **et de votre 2035** de procéder à un examen de la conformité globale de la comptabilité, à la vérification et la validation des règles de calcul des amortissements, des délais et du mode de conservation des documents...

Porté à la connaissance de l'administration fiscale par une « coche » sur la 2035 valant « **mention expresse** » (c'est-à-dire pas d'intérêts de retard ou de pénalités en cas de rectifications ultérieures éventuellement nécessaires), l'ECF est la garantie d'une **probabilité réduite de contrôle par les services des impôts**, cette démarche de transparence fiscale étant le gage d'une gestion conforme et sincère.

Dès 2022, nous proposerons à nos adhérents tirés au sort pour l'EPS (examen périodique de sincérité) de le remplacer par l'ECF, vérification plus souple et moins contraignante.

A partir de 2023, tous nos adhérents pourront choisir de souscrire à cette mission, que vous rédigez vous-même vos déclarations 2035 ou que vous confiiez cette tâche à un professionnel, **pour sécuriser les points fondamentaux de votre comptabilité afin de limiter les risques fiscaux**.



Communiquer avec l'ANGAK

Par téléphone

Vous pouvez contacter les services de l'ANGAK du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h au numéro unique 05 61 99 52 10.

Tapez « **1** » pour être mis en relation avec le service **administratif**

Tapez « **2** » pour être mis en relation avec le service **comptable**

Tapez « **3** » pour être mis en relation avec le service **juridique**

Si vous ne faites aucun choix merci de patienter, un interlocuteur prendra votre appel.



Par messagerie

info@angak.com

Adresse générale pour toutes demandes

adhesion@angak.com

Documents ou messages relatifs à l'adhésion, la démission, le changement de régime fiscal...

compta@angak.com

Demandes de renseignements comptables, fiscaux, Compta Expert...

comptapdf@angak.com

Dépôt des documents comptables ou FEC

experts@angak.com

Réservé aux Cabinets Comptables

informatique@angak.com

Demandes renseignements techniques

juridique@angak.com

Renseignements juridiques ou demandes contrats

tdfc@angak.com

Fichiers EDI à télétransmettre (déclarations)

tva@angak.com

Documents TVA ou demandes de renseignements sur la TVA



angak TARIFS COTISATIONS 2022

TARIFS TTC - Les appels de cotisation sont mis à disposition en février sur votre espace EXTRANET

COTISATIONS

Adhésion individuelle	195 €
Adhésion pour la 1 ^{ère} année d'exercice libéral	89 €
Adhésion Société d' Exercice à 2 associés	285 €
Adhésion Société d' Exercice à plus de 2 associés	351 €
Adhésion Micro BNC	40 €

REGLEMENT DE VOTRE COTISATION

➔ par **CARTE BANCAIRE**
sur notre site www.angak.fr Espace adhérent

➔ par **CHEQUE BANCAIRE à envoyer à :**
« **ANGAK COTISATION** » BP 85817
8 rue de Périole 31505 TOULOUSE

➔ par **PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** formulaire d'autorisation de prélèvement disponible sur le site.
A compléter, à signer et à nous retourner avec 1 RIB.



Cotisation

Régler votre cotisation

[En savoir plus](#)

La cotisation est prélevée en 1 fois au 15 mars
La mention « prélèvement » est indiquée sur l'appel de cotisation.

IMPORTANT : n'oubliez pas de nous adresser un nouveau RIB en cas de changement de coordonnées bancaires

Pour demander le prélèvement pour 2022 :
→ nous retourner l'autorisation de prélèvement **impérativement avant le 20/01/2022.**

Vous recevrez en retour un MANDAT SEPA à nous retourner signé.

Prestations comptables juridiques et sociales



L'ANGAK vous propose, **en partenariat avec APODIS**, de nouvelles offres de services dans les domaines, comptable, juridique et social, pour vous accompagner pleinement dans vos projets et vos démarches. N' hésitez pas à nous consulter !



PRESTATIONS COMPTABLES

Pour se renseigner : 05 61 99 52 10 choix 1 ou adhesion@angak.com

<p style="text-align: center;">CENTRALIS</p> <p style="text-align: center;">Vous nous confiez la totalité de votre comptabilité</p>	<p style="text-align: center;">DUO</p> <p style="text-align: center;">Vous réalisez la saisie et on s'occupe du reste</p>	<p style="text-align: center;">SOLO avec ANGAK COMPTA</p> <p style="text-align: center;">Vous réalisez vous-même votre comptabilité</p>
<p>NOTRE MISSION Notre partenaire agréé réalise la saisie de l'intégralité de vos pièces comptables et procède à l'établissement des déclarations fiscales obligatoires quel que soit votre statut fiscal (IS, BNC, BIC, revenus fonciers, loueurs en meublés)</p> <p>NOTRE ENGAGEMENT Vous conseiller au quotidien pour prendre les bonnes options fiscales et présenter des déclarations et des comptes sincères et réguliers.</p> <p>ET VOUS, QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ? Seulement nous fournir régulièrement vos éléments comptables (relevés bancaires, relevés de chèques, factures d'honoraires, dépenses...).</p>	<p>NOTRE MISSION Notre partenaire agréé procède au contrôle et à la révision de votre comptabilité saisie par vos soins afin d'établir les déclarations fiscales annuelles.</p> <p>NOTRE ENGAGEMENT Vous accompagner dans la finalisation des déclarations fiscales annuelles à fournir à l'Administration fiscale.</p> <p>ET VOUS, QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ? Pour bénéficier de cette prestation, vous devez être équipé d'un logiciel comptable pour la saisie des pièces au quotidien. Il vous appartient de procéder aux déclarations fiscales périodiques (TVA, CFE)</p>	<p>NOTRE MISSION Vous souscrivez, avec un tarif préférentiel, à ANGAK COMPTA (logiciel en ligne) intégrant la synchronisation avec vos comptes bancaires et vous permettant de tenir la comptabilité avec un maximum d'automatisme et de réaliser la 2035.</p> <p>NOTRE ENGAGEMENT Vous accompagner grâce à nos séances de formation gratuites sur la tenue de la comptabilité.</p> <p>ET VOUS, QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ? Vous paramétrez votre connexion bancaire et demandez à votre banque de «déverser» dans la comptabilité les opérations du ou des comptes que vous avez identifiés comme professionnels (c'est un envoi d'information à sens unique sans droit d'accès à vos comptes bancaires)</p>
<p style="text-align: center;">A PARTIR DE 67 € TTC/mois</p>	<p style="text-align: center;">A PARTIR DE 27 € TTC/mois</p>	<p style="text-align: center;">17 € TTC/mois</p>

Etablissement de budget prévisionnel

gratuit la 1ère année d'adhésion

40 € ttc pour un prévisionnel sur 1 année

80 € ttc pour un prévisionnel sur 2 années

110 € ttc pour un prévisionnel sur 3 années

➔ Adressez votre demande à adhesion@angak.com

Etudes financières

Evaluation de cabinet (matériel, patientèle), de parts de SCP :

➔ demandez un rendez-vous téléphonique sur drlangak@orange.fr

PRESTATIONS JURIDIQUES

Vous êtes intéressés : contactez nous au 05.61.99.52.10 (choix 3) ou sur juridique@angak.com

Les Associations

Exercice à frais partagés	280 €
Exercice en commun	800 €
Constitution SCP	1 200 €
Constitution SCM	1 200 €
Constitution Société d'Exercice Libéral Unipersonnelle (apport en numéraire)	1 800 €
Constitution Société d'Exercice Libéral (apport en numéraire)	2 160 €
Constitution SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires)	3 600 €
Règlement intérieur	240 €
Avenant à un contrat rédigé par l'ANGAK	90 €
Avenant à un contrat non rédigé par l'ANGAK	220 €

La gestion du cabinet

Remplacement	26 €
Collaboration libérale	55 €
Contrat de travail	61 €
Adhésion TESE	110 €

Les baux

Bail professionnel	540 €
Avenant ou renouvellement bail	540 €
Sous location	310 €
Résiliation amiable	A définir
MAD partagée d'un local inscrit au patrimoine professionnel	315 €
Cession de droit au bail	A partir de 1 300 €

Modifications sociétaires

Dissolution liquidation amiable	A partir de 1 100 €
Changement dénomination*	420 €
Changement de gérant*	420 €
Prorogation société*	420 €
Transfert siège social*	420 €
Refonte statuts*	480 €
Nomination d'un cogérant	600 €
Changement de gérant non statutaire	600 €
Mise à jour complète d'un dossier	Sur devis

*si plusieurs modifications sociétaires, le tarif peut aller jusqu'à 720 € TTC

Les mouvements d'associé

2 FORMULES AU CHOIX	Rédaction des actes seuls (formalités par l'adhérent)	Rédaction des actes et des formalités
Cession de parts sociales	1 020 €	1 700 €
Entrée/sortie d'associé par mouvement de capital	1020 €	1 700 €

La cession du cabinet

2 FORMULES AU CHOIX	Rédaction des actes seuls (formalités par l'adhérent)	Rédaction des actes et des formalités
Cession de fonds libéral ou de patientèle + promesse de vente	1 020 €	1 700 €
Cession de droits sociaux (société de fait)	610 €	NA
Cession de patientèle ou cession de fonds libéral	600 €	1 500 €
Cession patientèle + cession bail	960 €	1 700 €
Promesse de vente	480 €	

PRESTATIONS SOCIALES

Vous êtes intéressés : contactez nous au 05.61.99.52.10 choix 1 ou adhesion@angak.com

La gestion des salariés

Promesse d'embauche	60 €
Modification du contrat de travail	de 48 à 300 €
Transfert du contrat de travail	240 €
Courrier de renouvellement ou de rupture de période d'essai	48 €
Rédaction de courrier disciplinaire	de 60 à 180 €
Procédure disciplinaire	de 540 à 720 €
Rupture CDD commun accord	48 €
Rupture anticipée CDD pour faute, inaptitude, etc.	720 €
Rupture conventionnelle CDI	de 420 à 900 €
Licenciement pour motif personnel, économique ou disciplinaire)	de 720 à 1 440 €

Bulletins de salaire et prestations associées

Paye par bulletin	29 €
Bulletin de Rattachement / Refait	29 €
Aide à l'embauche	68 €
Suivi dossier Aide	35 €
Suivi activité partielle	35 €
Montage des dossiers prévoyance par salarié	108 €

Notre site www.angak.fr : se connecter à vos espaces sécurisés

The screenshot shows the login page of the Angak website. At the top, there is a navigation bar with the Angak logo and the text "L'Association Nationale de Gestion Agréée des Professionnels de Santé". Below this is a search bar and a "CONNEXION" button. A menu contains links for "L'Angak", "Adhésion", "Formations", "Documentation", "Compta Expert", and "Contact".

The login form consists of the following elements:

- NOM D'UTILISATEUR ***: A text input field containing "ADH + votre N°ADHERENT (Exemple : ADH100)". Below it, a note says "Saisissez votre nom d'utilisateur pour Angak."
- MOT DE PASSE ***: A text input field containing "Saisir votre MOT DE PASSE". Below it, a note says "Saisissez le mot de passe correspondant à votre nom d'utilisateur." To the right of the field is the word "ou" with an arrow pointing to a link: "Vous avez oublié votre mot de passe ? Cliquez ici".
- reCAPTCHA**: A checkbox labeled "Je ne suis pas un robot" with a green checkmark icon.
- SE CONNECTER**: A blue button at the bottom of the form.

Hand icons indicate the following actions:

- Clicking the "CONNEXION" button in the top right.
- Clicking the "ou" link.
- Clicking the "Je ne suis pas un robot" checkbox.
- Clicking the "Vous avez oublié votre mot de passe ? Cliquez ici" link.

Deux espaces sécurisés :
espace adhérent

EXTRANET

The image displays two screenshots of the user interface.

Left Screenshot: Espace adhérent

- Header: "Espace adhérent" with a breadcrumb "Vous êtes ici : Accueil > Espace adhérent".
- Navigation: "L'Angak", "Adhésion", "Formations", "Documentation", "Logiciels Comptabilité", "Contact".
- Information box: "Cotisations: 195€ (individuelle), 89€ (l'année d'installation), 40€ (Micro BNC)".
- Buttons: "Aide Technique à la Gestion", "Cotisation", "Prélevement automatique de la cotisation".

Right Screenshot: EXTRANET Adherent

- Header: "EXTRANET Adherent" with a user profile icon.
- Dashboard sections:
 - Mon espace**: "Mon compte".
 - Mon dossier fiscal**: "Saisie en ligne", "Dépot EDI".
 - Mes courriers**: "2 nouveau(x) courrier(s)", "Mails envoyés à TAGA", "Mes archives (documents reçus)".
 - Mes outils**: "Espace documents", "Espace statistiques", "Aucune formation".

Nos formations et webinaires en visio

Durée : 2 h environ

■ J'apprends à tenir ma comptabilité :

Module 1 « je démarre ma comptabilité »

Module 2 « les écritures particulières »

Module 3 « je termine ma comptabilité »

■ 2035 et finalisation :

Module 4

■ Nos webinaires Angak Compta

Présentation pour vous guider dans les premiers pas de l'utilisation de la plateforme, réponses sur la connexion bancaire, la sécurité des données, la gestion de la comptabilité

Calendrier et inscriptions sur notre site www.angak.fr / espace adhérent / onglet « Formation »

J'apprends à tenir ma Comptabilité (Modules 1 à 3)	2035 et Finalisation (Module 4)	Comment s'inscrire ?
<p>Compte tenu du contexte sanitaire, l'Angak a adapté son programme de formation en visioconférence sur plusieurs courts modules d'1h30 environ. La participation aux modules 1 à 3 est indispensable pour...</p>	<p>Cette formation vous est proposée entre Janvier et Avril, elle a pour but de vous aider à préparer votre 2035 pour l'envoyer à l'Angak. Vous pourrez consulter les nouvelles dates à partir de Janvier...</p>	<p>Inscription Formation Angak</p>
<p>Plateforme Angak Compta</p>		

Mise à jour de vos coordonnées



Changement d'adresse postale

Changement d'adresse mail

Mise à jour du n° SIRET

Il est important pour continuer à communiquer de nous signaler rapidement vos changements d'adresses postales, d'adresse mail, de numéros de téléphone, de n° SIRET en utilisant le lien du site sur www.angak.fr

 L'Association Nationale de Gestion Agréée des Professionnels de Santé

Nom

CHOULOT
N° Adhérent: 112
Espace adhérent | Extranet

Espace adhérent

Accès rapide

→ **changement coordonnées**

ACCÈS RAPIDE

→ CONNEXION À L'EXTRANET

→ **CHANGEMENT COORDONNÉES**

→ MES NOUVEAUX COURRIERS

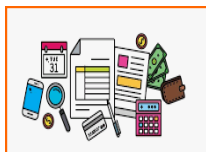
→ COPIE 2035 / APPEL DE COTISATION / DAE / CRM

→ SAISIR LA 2035 OU LA DECLOUPE

→ DÉPOSER UN FIC



Si vous faites appel à un **cabinet comptable** : il doit être référencé auprès de l'ANGAK

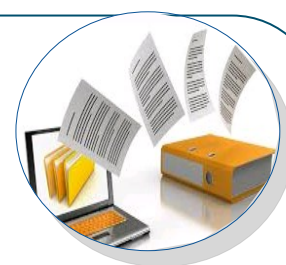


N'oubliez pas de nous transmettre son NOM - son ADRESSE POSTALE - son EMAIL et TELEPHONE et si possible son n° SIRET à :

experts@angak.com

Nos publications

- **Infomail** : lettre mensuelle sur l'actualité fiscale, comptable, associative
- **Revue Ecogestion Spécial Déclaration 2035** au mois de mars
- **Guide de comptabilité et de fiscalité**
- **Guide d'installation du nouveau diplômé**
- **Mini guides**: Cessation d'activité / Sociétés / Normes du Cabinet
- **Guide de TVA pour les professions libérales**



Toutes nos publications, mises à jour régulièrement, sont accessibles dans [ESPACE ADHERENT] sur notre site.

Démission : les modalités

Nous vous rappelons que vous devez nous faire connaître votre intention de démissionner par mail : adhesion@angak.com

ou par courrier postal :

ANGAK BP 85817 8 rue de Périole 31505 TOULOUSE cedex.

Nous vous adresserons un certificat d'adhésion jusqu'au 31 décembre de la dernière cotisation réglée.

Déroulement de la période fiscale

● En Micro BNC ? Consultez directement la rubrique « MAI/JUIN » page 8



FEVRIER / MARS :

Mise à disposition sur le site :

- de l'Ecogestion Spécial Déclaration
- du Mode d'emploi d'envoi de la 2035 et annexes

➔ Ces documents contiennent toutes les dispositions nécessaires à la clôture des comptes et à la rédaction de la 2035 et la liste des pièces à fournir.



MARS :

Diffusion de la version mise à jour de COMPTA EXPERT

➔ Nécessaire à l'envoi des 2035 (et éventuellement 2069 RCI et 1330 CVAE) de 2021 (pour ceux qui utilisent ce logiciel)



AVRIL / MAI :

Envoi à l'ANGAK des 2035 et autres déclarations ou documents nécessaires pour la télétransmission au S.I.E. (Service des Impôts des Entreprises)

➔ Plusieurs possibilités

● POUR LA 2035 :

- Envoi d'un fichier au format EDI à partir de votre logiciel
- Saisie de la 2035 (2069 et 1330 éventuellement) sur l'espace sécurisé du site ANGAK ESPACE ADHERENT - EXTRANET
- Envoi par l'intermédiaire de votre cabinet comptable.

Le mode d'emploi spécifique à leur intention est consultable sur notre site ou est envoyé par mail aux cabinets déjà référencés à l' ANGAK.



A ce propos, pensez à nous communiquer les coordonnées de votre cabinet comptable si vous en avez changé ou en avez pris un récemment.

● POUR LES AUTRES DOCUMENTS :

Envoi des documents par mail au format PDF sur comptapdf@angak.com

ANGAK - Contrôle formel des documents avant télétransmission

➔ Il s'agit de contrôler :

- la validité de l'adhésion
- le respect de l'utilisation d'une nomenclature adaptée pour la tenue de la comptabilité
- le remplissage de toutes les zones et de tous les postes de la 2035
- la présence des documents nécessaires à la télétransmission

Mise à disposition dans votre EXTRANET du fichier de la déclaration et attestation télétransmise(s)

➔ Vous êtes prévenu de cette mise à disposition par mail

Télétransmission par nos soins aux S.I.E. de vos 2035 et attestation d'adhésion

L'ANGAK devant télétransmettre les 2035 au S.I.E. avant le 19 mai 2022, il est important de nous adresser au plus vite votre dossier (traitement par ordre d'arrivée)



MAI / JUIN :

➔ Respectez le délai d'envoi fixé par l'administration fiscale.

Vous devez reporter sur la 2042 (déclaration de revenus) le revenu télétransmis
ou les recettes encaissées si vous êtes au régime micro BNC



A PARTIR DE JUIN :

ANGAK - La suite de notre mission

➔ Dans les 11 mois de la délivrance de l'attestation, l'ANGAK doit procéder aux autres missions obligatoires, à savoir :

- l' **ECV** (Examen de Cohérence et de Vraisemblance), examen détaillé des déclarations et demandes éventuelles d'explications ou de rectifications
- éventuellement*, l' **EPS** (Examen Périodique de Sincérité), demande de certains justificatifs en fonction de situations particulières permettant de s'assurer de la sincérité des déductions et du formalisme des pièces présentées.

Cet examen est réalisé sur un nombre significatif de dossiers tirés au sort suivant des modalités fixées par décret. L'année de votre tirage au sort, vous en êtes informé lors du contrôle formel de votre déclaration.

Les demandes liées à ces examens sont déposées sur votre Extranet.

Vous êtes prévenus par mail de la mise à disposition du courrier de questions/réponses auquel vous devez répondre dans les délais prévus afin que nous puissions réaliser notre mission et délivrer le CRM (voir ci-après).



JUILLET :

Mise à disposition sur le site, dans votre EXTRANET de votre D.A.E. (Dossier d'Analyse Economique)

➔ étude de votre situation par rapport à la moyenne de votre profession

A la fin des opérations de contrôle et au plus tard 11 mois après la délivrance de l'attestation :

➔ Envoi au S.I.E. d'un C.R.M. (Compte Rendu de Mission) statuant sur les résultats de nos contrôles.

Ce document est mis à votre disposition dans l'extranet.

Libérez-vous des tâches fastidieuses de saisie comptable En choisissant la solution de comptabilité automatisée

Le logiciel de Comptabilité BNC en ligne
qui intègre 100 % des flux
de votre Compte Professionnel
"même pendant vos vacances"

Il classe automatiquement à 98%
toutes vos transactions bancaires
directement dans le plan comptable

Son moteur apprend à mémoriser
les écritures non affectées

Migration gratuite de votre
dernière situation comptable

L'établissement de la 2035 en fin d'année
devient facile et vous n'aurez
qu'à la télétransmettre à l'ANGAK

Période d'essai gratuit d'un mois
puis durée d'engagement de 12 mois
à compter de la date de souscription

Connexion Web depuis votre PC ou Mac
ou sur appli Android ou iOS

17 €/mois

Vous êtes intéressés ?
Connectez-vous sur: www.angak.fr
Logiciels comptabilité - Angak Compta

Réservé aux adhérents





ANGAK Conseil d'Administration

Siège social et Délégations

Conseil d'Administration de l'ANGAK	
Président	Laurent CHAMBON
Secrétaire Général	Yannick AH-PINE
Trésorière	Claire MAZERAN
Administratrices Administrateurs	Martine GASSMANN Didier THOMAS Nicolas VIGNON Isabelle VOLLE
Représentant du Fondateur	Michel VERSEPUY

SIEGE SOCIAL et DELEGATIONS de l'ANGAK Standard général : 05 61 99 52 10 - info@angak.com	
Siège social	8 rue de Périole BP 85817 31505 Toulouse cedex 05 61 99 52 10
Délégation Ile de France	37 rue des Acacias 75017 PARIS Pour les départements : 75-77-78-91-92-93-94-95
Délégation Rhône-Alpes Auvergne Est	78 rue E. Herriot 69002 LYON Pour les départements : 01-03-05-07-15-21-25-26-38-39-42-43- 52-54-55-57-58-63-67-68-69-70-71-73-74-88-90